

Rapport de la Commission des Sports et de la Sécurité chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

Rapport de M. Christophe Buemi

La Commission des Sports et de la Sécurité, sous la présidence de Mme Nathalie Fontanet, a étudié le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 pour la partie consacrée aux sports lors des séances du 15 mai 2008.

Le rapporteur remercie chaleureusement Mme Gisèle Specha, pour l'excellent travail effectué lors de la prise de note de la séance.

Note du rapporteur

Ce rapport concerne uniquement la partie du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007 consacré aux sports. Un autre rapport sera rendu concernant le département de M. Pierre Maudet et les aspects liés à la sécurité.

Audition de M. Manuel Tornare et de ses collaborateurs, MM. Sami Kanaan et Philippe Voirol

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2007

M. Tornare et ses collaborateurs sont là pour répondre aux questions. Il rappelle toutefois que 2007 était encore l'année de son prédécesseur, jusqu'à fin mai. Si quelqu'un demande les comptes de la Treille, (Skiville 2007), il les a apportés. Il y a encore un meilleur bénéficiaire que prévu.

Page III-88

Un commissaire (PDC) aimerait avoir quelques explications en ce qui concerne les sports urbains.

M. Voirol explique que les sports urbains ont été développés en collaboration avec M. Deuel, de la Délégation à la jeunesse, et dans le cadre d'Asphaltissimo. Avant que le Service des sports ne rejoigne le département de M. Tornare, il y avait déjà une collaboration, mais pas aussi intense que maintenant. Le Service des sports a hérité un certain nombre de modules, de petites dimensions, qu'il met ponctuellement à la disposition de ceux qui en ont besoin.

M. Tornare ajoute qu'il a présenté au CA il y a trois semaines un plan jeunesse. Pour l'instant, ce plan est à l'étude, et comme il concerne plus particulièrement les départements de Mme Salerno et M. Mugny, ces derniers ont jusqu'à octobre pour l'étudier. Ce plan sera ensuite soumis au CM. Les autres magistrats sont également appelés à faire des commentaires ou des remarques.

Un commissaire (AGT) constate que l'objectif est partiellement atteint (Evaluation des objectifs - 2000 - sports et sécurité).

Il estime que le magistrat est assez sévère avec lui-même, car c'était une année assez riche.

M. Tornare rappelle que jusqu'à fin mai, concernant, par exemple, la patinoire, les relations entre le Servette HC et la Ville n'étaient pas très bonnes. C'est pour cette raison que pour 2007, l'objectif est partiellement atteint.

Un commissaire (RAD) demande au magistrat quelle a été son impulsion sur ces objectifs (commentaires sur la réalisation des objectifs 2007).

M. Tornare dit qu'il répondra par écrit, mais relève que cela se retrouve dans les documents concernant le Forum des sports de janvier dernier. Il veut bien répondre, mais il préfère donner un tableau pour montrer ce qui a changé. Pour les subventions 2008, ce sont des décisions de son prédécesseur. Celles de 2009 porteront l'empreinte du nouveau magistrat.

Un commissaire (RAD) aimerait savoir quels sont les objectifs qui ont été modifiés suite à l'arrivée du nouveau magistrat.

M. Tornare répond qu'il y a la patinoire, par exemple. Par ailleurs, il a essayé d'accentuer les subventions de tout ce qui est formation. Il subventionne davantage UGS et Servette FC.

M. Kanaan ajoute que, sur le plan des activités, l'accent a été mis par rapport aux enfants et par rapport aux aînés.

M. Tornare rappelle qu'il y a eu quelques tensions entre le département de M. Hediger et le sien concernant Asphaltissimo. Le fait de vouloir organiser quelque chose en faveur des aînés, des handicapés, etc., constitue les grands axes de la politique du département actuel. Il renvoie au document qui marque les grands objectifs. Dans le 3e PFI (plan financier d'investissement 2008-2019), il essaie d'avancer des réalisations dans le temps, car il estime que les sports ont été un petit peu négligés, notamment par rapport à certaines rénovations d'installations.

M. Kanaan fait remarquer que certains objectifs ont pu faire baisser la priorité d'autres objectifs. Il y a aussi des dossiers stratégiques. Une autre chose à signaler: la politique de la chaise vide, contre laquelle il faut agir.

Page III-89

Un commissaire (SOC) constate que l'objectif est largement atteint. Pour sa part, il pense qu'il y a encore du travail à faire, qu'il faut encore développer, augmenter la capacité, car beaucoup de gens ne trouvent pas de place (Evaluation des objectifs – 2000 - objectif 4).

M. Voirol affirme que le Service des sports se doit de toujours faire plus, et c'est ce qu'il essaie. Par exemple, il y a actuellement 35 disciplines pour l'été, pour les jeunes jusqu'à 18 ans. Pas moins de 3'500 jeunes fréquentent les écoles de sport de la Ville, en été. C'est déjà une bonne offre par rapport à la population. Un objectif a été fixé il y a un an et demi concernant la population active. Une offre a été faite pour le *nordic walking*. Le succès va au-delà de ce qui avait été prévu. C'est un créneau qui doit aussi être développé.

M. Tornare fait savoir qu'il reviendra prochainement devant le CM concernant sport et études, car le Conseil d'Etat a décidé de libérer une somme de 250'000 francs pour les départements de MM. Beer et Muller, afin de procéder à une étude. M. Tornare a dit à M. Beer que la Ville devrait être associée à cette étude. Il l'a d'ailleurs dit lors du Forum des sports, qui a eu lieu au mois de janvier.

Un commissaire (V) souhaite avoir plus d'information concernant les objectifs 1 et 2, à savoir ce qui concerne la création de l'école de sport et ce qui a été développé dans le domaine des sports urbains.

M. Voirol rappelle que la Ville a des écoles de sport saisonnières. Il faudrait toutefois qu'il y ait tout au long de l'année une école gérée par du personnel sous contrat régulier, ce qui permettrait de maîtriser de A à Z. Cela a été fait pour deux sports: l'escalade et le tennis. Le Service des sports peut être totalement maître, car il ne dépend pas d'une association, mais dispose de moniteurs employés de manière régulière. Cela se déroule donc tout au long de l'année. Le tennis touche davantage de personnes que l'escalade. Il y a actuellement entre 50 et 100 personnes pour le tennis, légèrement moins pour l'escalade.

Une commissaire (V) demande une précision sur sport et études. Elle aimerait savoir s'il s'agit bien de l'aménagement des horaires scolaires, afin de permettre l'accès à des sports de haut niveau pour les élèves des classes dites sportives.

M. Tornare répond par l'affirmative et précise que cela concerne les sports de haut niveau et de bon niveau. L'idée est de mettre les installations sportives à disposition. Il y a beaucoup de choses à faire aux Evaux (en tant que membre du conseil d'administration des Evaux, le magistrat est bien placé pour l'affirmer). Il est ressorti d'une discussion qu'il a eue l'autre jour avec une mère d'élève de haut niveau sportif qu'il y a lieu d'améliorer les choses. La Ville peut donc faire mieux.

Un commissaire (SOC) aimerait connaître la politique du magistrat face aux grands événements sportifs internationaux.

M. Tornare fait savoir qu'il a été approché par des gens du Tour de France, afin que ce dernier passe prochainement à Genève. Cependant, pour l'instant, le Tour de France n'a pas une très bonne réputation. En effet, il y a eu ces dernières années tellement de polémiques concernant le dopage et les abus de stupéfiants que le magistrat ne sait pas si ce serait une bonne chose. Il est toutefois prêt à revoir sa position, à la demande de certains conseillers municipaux. Il faut dire qu'il y a d'autres manifestations possibles.

M. Voirol rejoint M. Tornare pour ce qui est du Tour de France. A noter qu'aujourd'hui, pour obtenir une manifestation importante, il faut payer des prix astronomiques. L'an passé, par exemple, pour les championnats de volleyball, qui se sont déroulés à Gstaad, le coût pour avoir la manifestation a été d'un million de dollars. Un certain nombre de contacts ont été pris, mais pas concernant des sports très médiatisés. Le Service des sports a notamment été approché pour refaire une manifestation sur le badminton. Ce serait d'ailleurs possible. Il y a aussi eu une demande concernant l'escrime. Il faut toutefois souligner que Genève est en concurrence avec Lausanne, qui a l'avantage d'avoir le Comité International Olympique (CIO). En termes de contacts, cela facilite grandement les choses.

M. Tornare relève qu'il a été dit qu'il fallait beaucoup d'enthousiasme, car c'est très cher.

M. Voirol est allé fouiller dans les archives. Il a retrouvé ce que la Ville a payé lors du dernier passage du Tour

de France ici à Genève, en 1993: 300'000 francs. Aujourd'hui ce montant serait plus proche de 500'000 francs. **M. Kanaan** explique qu'à Lausanne ce genre de chose est traité comme n'importe quel secteur économique. A Genève, ce sont plutôt les congrès qui ont la préférence. Faut-il vraiment se mettre en compétition pour obtenir une manifestation sportive importante? C'est un choix stratégique à faire, car l'organisation ne se fait plus à la bonne franquette. Pour ce qui est des gros sports très médiatisés, cela peut valoir la peine, mais il faut alors que ce soit très professionnalisé.

Le commissaire (SOC) relève qu'il n'y a pas du dopage que dans le Tour de France. Il y en a aussi dans le Tour de Romandie. C'est vrai que le Tour de France coûte cher, mais pour ce qui est de l'impact sur la population, il est incomparable. En effet, absolument tout le monde peut aller le voir. Cela vaudrait donc la peine de songer à le faire venir une nouvelle fois à Genève.

Un commissaire (V) fait remarquer que d'énormes efforts ont été fait dans le domaine du cyclisme, et cela doit être reconnu. A noter que le Tour de France fait plus d'efforts que l'UCI. Il fait aussi remarqué que le stade du Bois-de-la-Bâtie n'est pas certifié TTT.

M. Voirol fait savoir que le nouveau terrain synthétique est certifié 2e ligue, même interrégionale. Il répond aux critères de la FIFA une étoile. Est-ce que TTT correspond à trois étoiles FIFA? Il ne le sait pas.

M. Tornare affirme que le Service des sports va vérifier et répondra ultérieurement.

Une commissaire (AGT) aimerait savoir si un emplacement a été trouvé pour la deuxième patinoire de quartier en matière synthétique, sur la rive gauche.

M. Tornare répond qu'elle sera installée au Pré-l'Evêque, à l'endroit où se trouvait la poste. Il faudra toutefois sécuriser les abords.

Un commissaire (SOC), note qu'un rapprochement a été fait par le département de M.Tornare avec le Servette FC (sport et études). Il demande au magistrat s'il va continuer à faire rapprocher d'autres clubs. Dans l'affirmative, est-ce que ce sera pour tous les sports?

M. Tornare affirme que ces rapprochements pourront être constatés dans les subventions prévues au budget 2009. Pour le hippisme, par exemple, vouloir subventionner des clubs qui sont dans des communes qui ont les moyens, ce n'est pas une bonne chose. Des encouragements et des aides sont prévus, mais sans mention exacte du club. En fait, chacun doit passer à la caisse.

Page III-90

Une commissaire (PDC) souhaiterait avoir quelques détails sur la gestion du service concernant le personnel des piscines.

M. Tornare explique qu'il y a eu des problèmes par rapport à la polyvalence. Le magistrat a tenu le même raisonnement que pour les jardiniers, où il s'est dit que ce n'était pas vraiment la meilleure chose de les faire travailler de nombreuses années dans le même parc, en accomplissant invariablement le même travail. Il a pensé que ce serait plus motivant de changer de lieu de temps à autre. Cependant, certains gardiens de bain ont eu des réactions très négatives face à cette solution.

M. Voirol précise que les gardiens de bain ou les gardiens d'installations sportives sont engagés comme tels, sans précision du lieu. Pourtant, le Service des sports a été confronté à des refus de changer de lieu. La volonté est qu'à terme, c'est-à-dire d'ici trois ou quatre ans, chaque gardien de bain connaisse parfaitement les deux piscines, afin qu'ils soient complémentaires. Des rocade d'une année sont effectuées: une année à Varembe, puis une année aux Vernets. Cette procédure commence à rentrer dans les moeurs. A Varembe, les gardiens de bain géraient également la caisse. Le système de polyvalence a aussi été appliqué aux caissiers.

M. Tornare relève que dans le domaine de la petite enfance, lorsqu'une sectorisation a été mise sur pied avec Mme de Tassigny, c'était le même principe.

Un commissaire (V) demande si cela concerne uniquement les bains ou tous les centres sportifs.

M. Tornare répond que cela concerne le tout. Du point de vue de la gestion, c'est plus intelligent.

M. Voirol ajoute que chaque centre sportif a ses particularités, d'où l'intérêt de connaître les différents centres.

M. Tornare souligne que c'est plus motivant, plus enthousiasmant pour les employés.

Le commissaire (V) estime que la valorisation de la mobilité n'est pas forcément la bonne formule.

Un commissaire (V) aimerait une explication sur l'enquête de satisfaction (Soutien et encouragement au sport).

M. Voirol explique que l'objectif de base était de finaliser l'enquête de satisfaction en 2007, puis de mettre en place des mesures. Un cahier des charges a été élaboré. Si cette enquête de satisfaction se faisait maintenant, elle tomberait en pleine période de football. Il faut trouver la période où ça va le mieux pour la faire. Finalement, elle devrait être terminée cette année, si possible avant juin, de manière à pouvoir tirer les enseignements.

M. Tornare fait remarquer que, concernant les horaires de piscine, c'est un grand succès. Il a décidé de faire la même chose à Varembe, car cela correspond à une très grande demande, aussi de la part des internationaux.

Comptes budgétaires et financiers 2007

Page 123, cellule 4001000

Un commissaire (SOC) demande pourquoi il y a une diminution par rapport au budget (groupe 331).

M. Kanaan répond que ce n'est pas ses services qui gèrent l'imputation. Il devra donc demander à M. Nopper.

Page 124, cellule 4002010

Un commissaire (V) souhaite avoir une explication sur l'augmentation du groupe 309, où il y a un dépassement de 36'000 francs.

M. Voirol explique que c'est le Service des ressources humaines qui est compétent pour cette ligne et qui a donc mis ce montant.

Le commissaire (V) demande si c'est la même chose pour le groupe 311.

M. Voirol répond que, dans ce cas, c'est la DSI qui est compétente.

Page 125, cellule 4002020 et 4002030

Un commissaire (V) constate une augmentation de 55'000 francs (groupe 310). Qu'en est-il?

M. Voirol répond que ce sont deux comptes. Le premier correspond aux frais d'impression, avec un dépassement de 20'000 francs. Le deuxième correspond aux frais publicitaires. Il a été demandé de faire un effort sur les comptes 31, ce qui fait que le premier compte a été diminué à 120'000 francs et le deuxième à 100'000 francs. En 2007, il y a eu beaucoup de manifestations qui ont demandé beaucoup de publicité, d'où un léger dépassement.

M. Kanaan ajoute que ce sont des lignes où on voit les dépenses. Les recettes se retrouvent ailleurs, dans les 400. Ce n'est pas toujours facile de voir le lien.

Le commissaire (V) n'a pas compris l'explication, à la page 125, concernant le groupe 380.

M. Voirol dit qu'il répondra par écrit, car c'est un commentaire qui a été fait par la comptabilité. Il attend lui-même une réponse écrite de la part de M. Mariaux. Le Sport-Toto donne un montant fixe chaque année. C'est le seul compte qui permette de capitaliser d'année en année. Il y a donc possibilité de provisionner.

Un commissaire (AGT) demande à quoi correspondent les 144 francs dans le groupe 309.

M. Voirol répond que c'est un fonds «décès», qui est géré par le Service des ressources humaines.

Un commissaire (V) constate que les ventes ont doublé (groupe 435). De quelles ventes s'agit-il?

M. Voirol répond que ce sont des ventes de toutes sortes. Dans les piscines, des maillots de bain, des lunettes pour nager sont en vente. Les charges sont inscrites sur un compte.

Le commissaire (V) demande si quelque chose de spécial a été mis en vente, ce qui expliquerait que le montant entre le budget et les comptes a doublé.

M. Voirol répond qu'il n'y a rien eu de spécial.

Un commissaire (V) demande si c'est une compétence du Service des ressources humaines (cellule 4002030, groupe 301).

M. Voirol répond par l'affirmative.

Un commissaire (UDC) demande une explication sur l'augmentation du groupe 313.

M. Voirol explique que les produits de nettoyage standard notamment ont subi une forte augmentation.

Page 126, cellules 4002040 et 4002050

Un commissaire (V) demande si c'est une compétence du Service des ressources humaines (groupes 305).

M. Voirol répond par l'affirmative.

Un commissaire (V) constate qu'il y a 30'000 francs de recettes (cellule 4002050, groupe 436). Qu'en est-il?

M. Voirol répond que c'est une compétence du Service des ressources humaines.

Un commissaire (SOC) demande si cette baisse provient notamment de la gestion du parking (groupe 427) .

M. Voirol répond par l'affirmative et explique qu'il a été décidé de baisser le nombre d'abonnements de tierces personnes, c'est-à-dire de personnes qui ne fréquentent pas le centre (venant de la TSR, de l'Université et autres) (surtout et autres, ajoute M. Tornare). Ce nombre a été diminué radicalement, afin d'avoir plus de places pour celles et ceux qui pratiquent un sport. Il y a aujourd'hui 25 abonnements liés à un accord avec Rolex, qui, de son côté, met à disposition son parking sous-terrain lorsqu'il y a des manifestations à la patinoire.

Un commissaire (PDC) demande si les employés des Vernets bénéficient d'un abonnement.

M. Voirol répond que c'est le même principe que n'importe quel employé de la Ville. Ce n'est pas gratuit.

Un commissaire (V) constate qu'il y a plus de 365'000 francs d'écart (groupe 314). Qu'en est-il?

M. Voirol répond que c'est de la compétence du Service des bâtiments.

Un commissaire (SOC) affirme que ce dépassement aurait dû être inscrit au budget.

M. Voirol explique que le chiffre inscrit au budget est déterminé par le Service des bâtiments. Ce n'est pas le Service des sports qui budgétise .

Le commissaire (SOC) aimerait avoir le détail de ce qui a été dépensé.

M. Tornare affirme que la demande sera transmise au Service des bâtiments.

M. Kanaan ajoute que la budgétisation se fait selon des critères que le département n'arrive pas à maîtriser. Le Service des bâtiments ventile les sommes, et le département négocie les opportunités année après année.

Un commissaire (V) demande à quoi sont dus ces 87'000 francs d'écart(groupe 314).

M. Kanaan répond que c'est la même chose que pour la question précédente. C'est de la compétence du Service des bâtiments. Il s'agit bien des Vernets.

Le commissaire (V) fait remarquer qu'au Bois-de-la-Bâtie, il avait été demandé qu'il y ait du terrain synthétique, car cela coûte moins cher. Où voit-on apparaître ce poste?

M. Voirol affirme qu'il n'y a pas d'impact sur les comptes 2007. Il donnera le détail par écrit.

Un commissaire (V) aimerait savoir quand le CM aura la réponse à la motion votée en novembre concernant la piste de ski – Skiville 2007.

M. Tornare croit savoir que la motion a été refusée, mais il va vérifier.

Le commissaire (V) demande si, dans les comptes, il n'y avait que des frais directs ou aussi des frais indirects.

M. Tornare, en réponse, remet le bilan financier de Skiville 2007 – qui sera joint aux notes de séance.

M. Voirol ajoute que comme la manifestation avait lieu en semaine, le personnel était de toute façon au travail. Il signale que pour un événement de quatre jours, les chiffres sont moins élevés que ceux de la Fête de la musique.

Un commissaire (SOC) demande si l'expérience de Skiville va être renouvelée cette année.

M. Tornare répond par l'affirmative, mais précise que ce ne sera pas à La Treille, car trop de manifestations s'y déroulaient en même temps et c'était gênant pour la Compagnie 1602. La réflexion porte sur un autre lieu.

Le commissaire (SOC) aimerait savoir si l'occupation du domaine public a été facturée.

M. Voirol répond que M. Maudet a facturé 22'175 francs. Ce montant figure donc dans les comptes.

Le commissaire (SOC) constate que les 22'175 francs figurent à la fois dans les dépenses et les recettes. Qu'en est-il?

M. Voirol répond qu'il est obligé de les faire figurer des deux côtés, car une facture a été établie par le Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Le commissaire (SOC) relève qu'il a reçu les critères de M. Maudet en février ou mars de cette année. Or, la manifestation a eu lieu en décembre 2007. Est-ce rétroactif?

M. Voirol dit que les critères ont effectivement été modifiés cette année, mais la facturation du domaine public, elle, a toujours existé.

M. Tornare est d'avis que La Treille est un lieu intéressant. C'est la raison pour laquelle il a demandé d'étudier une possibilité pour la pétanque (sur la partie plate, bien sûr!!!).

Pages jaunes: détail des subventions non comprises les prestations en nature: pages 170 à 174

Un commissaire (SOC) souhaite avoir une explication sur toutes les lignes où aucune subvention n'a été versée.

Un commissaire (V) aimerait passer en revue toutes ces lignes-là.

M. Voirol commence donc par le Badminton Club de Genève. Il explique que pour obtenir une subvention, il faut présenter certains documents, ce qui n'a pas été fait dans les temps. Il n'a donc pas été possible de verser une subvention.

La Pagaie Genève: il y a eu dissolution.

Association des Portugais de Genève a retiré son équipe de football.

Concernant, le Rink-Hockey, il y a une erreur d'imputation (voir page 173).

Le Rugby Club de Genève et l'Association genevoise des clubs de ski ont touché 10'000 francs. C'est une erreur comptable; chacun a reçu la bonne subvention.

Sholl Team: il y a eu dissolution

Association Genevoise de Basketball Amateur: les deux tournois n'ont pas eu lieu: - 7'000 francs.

Cross national - Club Hygiénique de Plainpalais - n'a pas eu lieu.

Pédale des Eaux-Vives, le Tour du Canton n'a pas eu lieu.

Le prologue du Tour de Romandie n'a pas eu lieu, en raison de la Fête du 1er mai.

Le Tour du lac n'a pas eu lieu.

Hockey sur gazon: - 3'500 francs, car il y a eu une diminution du nombre de jeunes.

Un commissaire (SOC) aimerait le détail des diverses subventions extraordinaires.

M. Voirol remet un document de deux pages concernant les bénéficiaires de subventions extraordinaires 2007.

Ce document sera joint aux notes de séance.

Un commissaire (PDC) demande au magistrat s'il a l'intention, pour l'année qui vient, de continuer à subventionner les Bains des Pâquis pour un montant 420'000 francs.

M. Tornare répond que c'est en discussion. Il a un rendez-vous prévu avec l'association.

La commissaire (SOC) demande ce qui justifierait de continuer à subventionner à un tel montant une association qui fait des bénéfices déclarés.

M. Tornare affirme qu'il a demandé un rapport. C'est également Mme Salerno qui s'occupe du contrôle des fermages. Il répondra donc ultérieurement. Il dit être un grand défenseur des Bains des Pâquis (et ajoute qu'il était en faveur du référendum, à l'époque).

Un commissaire (SOC) aimerait avoir les comptes des Bains des Pâquis, les comptes différenciés.

M. Tornare va les demander à Mme Salerno.

Le commissaire (SOC) est d'avis qu'il faut absolument vérifier si des tickets sont délivrés, lors de l'achat de consommations,

car ça ne semble toujours pas être le cas. Si ça continue, il va écrire à Berne, parce qu'il estime que cette situation ne peut pas perdurer.

M. Tornare répète qu'il va bientôt discuter avec l'association, puis reviendra devant le CM. Pour sa part, il continue à dire qu'à l'époque, les Bains des Pâquis étaient mal gérés. Avec l'association, ça va mieux.

Un commissaire (RAD) demande si c'est possible de savoir où sont domiciliées les associations indiquées sur la liste.

M. Tornare répond que c'est tout à fait possible.

Pages chamois: Subventions relatives à des prestations en nature: Pages 190 à 192: aucune question posée.

Pages vertes: pages 202 chiffre 5, 203, 205 chiffre 5, 206, 209, 210, 214, 219

Un commissaire aimerait savoir, concernant les travaux de la patinoire, si des appels d'offres, etc. ont déjà été lancés (page 206).

M. Tornare répond que les travaux ont déjà commencé.

M. Voirol ajoute que les travaux, qui en sont à leur première phase, ne sont pas visibles de l'extérieur.

Le commissaire (SOC) demande si les travaux vont durer sur deux ou trois saisons.

M. Tornare n'a pas encore reçu la réponse de M. Pagni. Ce dernier a affirmé récemment qu'il donnerait les réponses et qu'une bonne solution serait peut-être trouvée.

Un commissaire (RAD) aimerait savoir ,concernant les Bains des Pâquis,comment interpréter la colonne des amortissements au 31.12.2007 (page 219).

Il lui est répondu que c'est le cumul des amortissements.

M. Tornare dit qu'il donnera une réponse écrite.

Un commissaire (AGT) fait remarquer que 178 postes ont été budgétisés et qu'il y en a concrètement 172 (page 269). Qu'en est-il?

M. Voirol explique qu'il peut y avoir au 31 décembre un effectif à 172, car des personnes parties à la retraite ou qui ont démissionné n'ont pas encore été remplacées.

Une commissaire (PDC) demande à M. Tornare s'il a des nouvelles au sujet de la buvette de la patinoire, qui est toujours fermée.

M. Tornare répond que deux entreprises sont en concurrence. Cette affaire est gérée par Mme Salerno.

M. Voirol ajoute qu'une réunion aura lieu demain.

M. Tornare affirme que c'est également un dossier pourri qu'il a dû reprendre. Cependant, tous les fermages sont maintenant gérés par une seule personne.

Un commissaire (RAD) aimerait savoir ce qu'a donné l'enquête de satisfaction.

M. Tornare explique qu'il a revu et corrigé l'organigramme, ainsi que le cahier des charges des uns et des autres. Il y aura une personne chargée de la promotion du sport. De plus, un nouveau logo fera son apparition au mois de juin (car l'actuel fait très «années 70»).

Prise de position des partis sans vote :

Le PDC rejoint tout à fait le parti libéral. Cette opération est clairement une perte de temps, et ce n'est pas à la commission de faire ce travail, même si par ailleurs la commission apporte des questions intéressantes. Le PDC prend acte des comptes.

Les Verts pensent que l'examen du budget est un acte important, l'examen des comptes en est un autre. Beaucoup de questions ont été posées sur la politique sportive, et elles ne l'auraient pas été à la commission des finances. Toute cette opération arme la commission pour le budget qui va venir cet automne.

Néanmoins, il est vrai que la commission aurait dû recevoir le classeur à six positions. Il faut le noter pour une autre année. Les Verts prennent actes des comptes.

Le parti radical prend acte de ces comptes. Il y a eu passablement de questions posées, et les réponses ont été intéressantes. En revanche, il se dit déçu par rapport à ce qui a été fait par le nouveau magistrat. La rigueur évoquée par AGT, c'est la continuité, et on ne voit pas où le nouveau magistrat a marqué son territoire.

L'UDC va dans le même sens que les avis exprimés par la droite. N'ayant pas obtenu le classeur à six positions, il n'est pas convaincu des deux dernières séances sur cette étude des comptes. Il ne peut que prendre acte des comptes.

Les socialistes sont d'avis que l'exercice est utile et intéressant. Il pensent qu'il faut continuer sur cette voie, mais avec tout le matériel nécessaire. En ce qui concerne le sport et la sécurité, par exemple, la commission a pu poser des questions intéressantes. Cela a aussi permis aux magistrats de donner quelques pistes sur leurs objectifs futurs. Les socialistes soulignent la bonne gestion du département et ils prennent acte des comptes.

A gauche toute en observant les chiffres, relève l'extrême rigueur de ce département. Son parti est satisfait de cette gestion et approuve les comptes. Elle pense que c'est effectivement dommage que le classeur à six positions n'ait pas été remis à la commission, au moins un exemplaire pour l'ensemble. Le groupe AGT tient toutefois à dire que la commission fait ici un meilleur travail pour les objectifs que la commission des finances, vu qu'elle a davantage de compétences pour poser des questions. Le rapport va donc parvenir à la commission des finances, qui, à son tour, va faire un certain nombre de choses.

Le parti libéral prend acte des comptes. il n'est cependant pas persuadée que cela vaille la peine de renvoyer les comptes aux commissions spécialisées, puis à la commission des finances. Cependant, si cela se refait chaque année, une habitude se créera peut-être. Pour l'instant, il n'est pas convaincu de la procédure mise en place.

La présidente (Lib) pense que c'est effectivement intéressant. Ce sera certainement encore plus intéressant si l'opération se poursuit, car il y aura probablement plus de temps pour auditionner les magistrats et pour étudier les documents. Cette année, tout est venu à la dernière minute. Si c'est décidé que l'étude des comptes doit se faire dans les commissions spécialisées, il faut absolument que celles-ci reçoivent l'ensemble des documents nécessaires. Elle explique une nouvelle fois les mails qu'elle a envoyés aux magistrats et l'absence de réponse.